



## Règlements du tirage à prix fixe 2024-25 au profit de Besoin d'aide 24/7

Licence no.            de la Régie des alcools, des courses et des jeux

### Billets et responsable du tirage

Le tirage 2024-25 de Besoin d'aide 24/7 se traduit par la vente de 4 000 billets à 50 \$ l'unité et permet de gagner les prix définis au point 1.4 de la présente. Les billets sont numérotés de 0001 à 4000. Le responsable du tirage est Besoin d'aide 24/7.

#### 1.1 Admissibilité

Le tirage est organisé au profit de Besoin d'aide 24/7 et est destiné à toutes les personnes majeures qui résident au Canada, à l'exception des employés et des administrateurs/trices de Besoin d'aide 24/7.

#### 1.2 Période de vente

À compter de 00 h 00, heure de l'Est, le 1 novembre 2024 et jusqu'à 17 h 00, heure de l'Est, le 1 mars 2025.

#### 1.3 Inscription

La partie détachable d'un billet vendu sera remplie au nom de l'acheteur et le paiement pourra être fait par chèque ou carte de crédit au nom de Besoin d'aide 24/7. Les acquéreurs d'un billet devront retourner leur paiement, si par chèque, à l'adresse de Besoin d'aide 24/7, **810 rue Pépito, Malartic (Québec), J0Y 1Z0**. Les détenteurs d'un billet seront officiellement inscrits au tirage **seulement après la réception du paiement**. Les détenteurs inscrits auront alors une (1) chance de gagner un prix. Les billets seront vendus seulement dans la province de Québec.

## 1.4 Prix

**1er prix :** **1er prix :** Un chèque-cadeau d'une valeur totale de 10 000\$ applicable sur l'achat à prix régulier de meubles, matelas et accessoires de décoration chez Meubles Marchand. Les appareils électroménagers, électroniques et BBQ sont les catégories exclues.

**2<sup>e</sup> prix :** un prix de 5 000 \$

**3<sup>e</sup> prix :** un prix de 1 000 \$

**4<sup>e</sup> prix :** un prix de 1 000 \$

**5<sup>e</sup> prix :** un prix de 1 000 \$

**6<sup>e</sup> prix :** un prix de 1 000 \$

**7<sup>e</sup> prix :** un prix de 1 000 \$

## 1.5 Nombre de billets par personne

Il n'y a aucune limite de billets par personne.

## 1.6 Attribution des prix

Chaque prix sera attribué au détenteur du billet tiré au hasard dans un baril. Les prix seront décernés en débutant par le 7<sup>e</sup> prix puis le 6<sup>e</sup>, puis le 5<sup>e</sup>, puis le 4<sup>e</sup>, puis le 3<sup>e</sup>, puis le 2<sup>e</sup> et finalement le 1<sup>er</sup>.

## 1.7 Compensation financière

Tous les prix sont en argent, à l'exception du premier prix, un chèque-cadeau offert par Meubles Marchand, qui n'est pas monnayable.

## 1.8 Date et lieu du tirage à prix fixe

Les prix seront attribués par tirage au sort. Ce tirage sera effectué **le 4 mars 2025, à 12h**, au 810 rue Pépito, Malartic (Québec), J0Y 1Z0 et en direct sur la page Facebook de Besoin d'aide 24/7, soit avec le lien suivant : <https://www.facebook.com/besoindaide247>

## 2. Avis aux gagnants

À la suite du tirage, Besoin d'aide 24/7 tentera de joindre les gagnants à au moins trois reprises soit par téléphone et/ou par la poste à l'aide des coordonnées fournies par le détenteur du billet au moment de l'achat. Ces démarches auront lieu au cours des quatorze (14) jours suivant le tirage. Pour prendre possession de son

prix, le détenteur d'un billet gagnant devra signer une formule standard de satisfaction et de renonciation confirmant qu'il a respecté les règlements du tirage, qu'il accepte le prix tel qu'il lui est attribué et qu'il dégage Besoin d'aide 24/7 de toute responsabilité relativement au tirage, au prix et à son usage. Aucune substitution ni aucun transfert du prix ne seront permis. Le gagnant devra remettre sa copie signée du formulaire de satisfaction et de renonciation à la directrice générale de Besoin d'aide 24/7. Par la suite, il va recevoir son prix avec une prise de photo officielle.

## 2.1 Date limite de réclamation

**La date limite pour la réclamation d'un prix est le 4 avril 2025 à 16h.** Chaque réclamation d'un prix est soumise à la vérification de Besoin d'aide 24/7 ou de ses représentants désignés. Tout coupon de participation au tirage provenant de sources non autorisées, incomplet, illisible, endommagé, irrégulier ou frauduleux ou qui, d'une façon ou d'une autre, n'est pas conforme aux présents règlements, sera automatiquement retiré du tirage. Besoin d'aide 24/7 constitue la seule référence en matière de validation des billets. Si aucune réclamation d'un prix n'est faite **dans le temps prescrit**, un autre billet sera choisi au hasard et le gagnant initial sera exclu et ne pourra exercer aucun recours contre Besoin d'aide 24/7 ou toute autre partie concernée par le tirage.

## 2.2 Acceptation des prix

En participant à ce tirage, chaque détenteur d'un billet et chaque gagnant accepte :

- De respecter les présents règlements et les décisions de Besoin d'aide 24/7 qui en découlent;
- De permettre à Besoin d'aide 24/7 d'utiliser son nom, ville, province de résidence, photographie, bande vidéo des gagnants à des fins de publicité liée au présent tirage sans aucune rémunération;
- De signer une formule de bonne réception de son prix.

## 2.3 Décision finale

Les décisions de Besoin d'aide 24/7 relativement à ce tirage sont sans appel et lient tous les participants.

## 2.4 Responsabilité

Besoin d'aide 24/7 ne sera pas responsable des billets perdus, volés, illisibles ou détruits.

## 2.5 Respect des lois en vigueur

Le présent tirage est entièrement assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et locales de même qu'aux

règlements adoptés relativement à ces lois. Les renseignements personnels fournis par les acheteurs pour s'y inscrire demeureront confidentiels et ne serviront qu'aux fins de l'administration du tirage lui-même.

## 2.6 Recours

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit résolu. Cependant, un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Pour obtenir une copie des règlements du présent tirage ou pour tout autre commentaire à ce sujet, prière de vous adresser à Madame Marianne Chouinard, directrice générale du Besoin d'aide 24/7, au courriel suivant :

[mariannechouinard@besoinaide.ca](mailto:mariannechouinard@besoinaide.ca)

Tél : (819) 757-6282 poste 2

Site internet : <https://besoinaide.ca>